



Sainte-Anne de-la-Pocatière

www.ste-anne-de-la-pocatiere.com

L'activité de cueillette de bonbons du 31 octobre 2020 est permise et laissée à la discrétion des parents

Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 29 octobre 2020 - La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite rappeler aux citoyens que l'activité de cueillette de bonbons sera permise, mais non recommandée, lors de la fête de l'Halloween ce samedi 31 octobre et préférablement de 12 h à 17 h.

Voici la liste des conditions à respecter :

1. Les enfants - et leurs parents, pour les plus jeunes - devront circuler uniquement en compagnie des membres de leur maisonnée ;
2. Dans la mesure du possible, les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée (prioriser les sacs de bonbons, placer le bol de bonbons à l'extérieur de la maison, etc.);
3. En aucun cas les enfants ne devront entrer dans des maisons.

Ces conditions sont les principales, mais d'autres devront être suivies lors de la collecte. Notons que :

4. les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui sont en isolement ne doivent pas participer ;
5. le circuit de collecte de bonbons devra se limiter au quartier entourant le domicile des participants;
6. les personnes devront toujours respecter la distance de 2 mètres avec les autres, porter un couvre-visage et s'abstenir de chanter ou de crier devant les personnes chez qui elles se rendent ;
7. le lavage des mains est recommandé avant le départ et au retour à la maison.

Aucun « party » ni rassemblement privé ne sera toléré

À noter que les pompiers du Service intermunicipal de sécurité incendie ne sillonneront pas les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière afin d'assurer la sécurité des petits monstres, des fées et des superhéros. Ce sera aux parents de répondre à ces mesures et d'assurer la sécurité de leurs enfants.

Pourquoi ne pas remplacer cette cueillette par un souper à thématique halloweenesque avec les enfants, jumelé à une activité *Cherche et trouve* dans la maison afin de faire le plein de friandises? La situation nous demande d'être créatif afin de fêter de façon sécuritaire.

Merci de votre collaboration!

– 30 –

Source : Sébastien Tirman
Agent de développement
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Tél. : 418 856-3192
Courriel : agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com